
N° 12677. CONVENTION (N° 136) CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES D'INTOXICATION DUS AU BENZÈNE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION, GENÈVE, 23 JUIN 1971¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

16 novembre 1976

COLOMBIE

(Avec effet au 16 novembre 1977.)

N° 14841. CONVENTION (N° 139) CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES RISQUES PROFESSIONNELS CAUSÉS PAR LES SUBSTANCES ET AGENTS CANCÉROGÈNES. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION, GENÈVE, 24 JUIN 1974¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

16 novembre 1976

PÉROU

(Avec effet au 16 novembre 1977.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 885, p. 45, et annexe A des volumes 894, 936, 945, 958, 965, 974, 990 et 996.

² *Ibid.*, vol. 1010, n° I-14841, et annexe A des volumes 1023 et 1028.